

Date: *January 18, 2016*

Date : *18 janvier 2016*

To: *All Clients of the Manitoba Land
Titles System*

Destinataires : *Tous les clients du
système de titres
fonciers du Manitoba*

Re: *Approval of new Caveat and
Mortgage Forms*

Objet : *Approbation d'une nouvelle formule
d'opposition et d'hypothèque électronique*

The Property Registry's Client Service Improvement Initiative is pleased to announce the release of the next two of its electronic pdf fillable smart forms. The new Caveat (eCaveat) and Mortgage (eMortgage) forms are available for download from The Property Registry's website at

http://www.tprmb.ca/tpr/land_titles/ito_offices/eforms.html

The new Caveat and Mortgage forms are hereby approved for use.

Like the eDischarge, these forms contain the land titles business rules, internal validations, and security features. These forms may not be edited other than to complete the fields provided.

The new Caveat and Mortgage will become mandatory in October 2017. Until that time, the existing forms may be used, but we encourage you to use the new forms as early as possible.

If you have any questions regarding the new forms, please contact The Property Registry's Client Support Team at tprclient@tprmb.ca.

Dans le cadre de son Initiative d'amélioration des services aux clients, l'Office d'enregistrement des titres et des instruments a le plaisir d'annoncer la mise en circulation des deux prochaines nouvelles formules en format PDF pouvant être remplie par voie électronique. La nouvelle formule d'opposition électronique et l'hypothèque électronique peuvent être téléchargées à partir du site Web de l'Office d'enregistrement des titres et des instruments à l'adresse suivante

http://www.tprmb.ca/tpr/land_titles/ito_offices/eforms.fr.html

L'utilisation de la nouvelle formule d'opposition électronique et la nouvelle formule d'hypothèque électronique sont approuvées par la présente.

Comme la formule de mainlevée électronique, ces formules contiennent les règles administratives relatives aux titres fonciers, des validations internes et des dispositifs de sécurité. Ces formules ne peuvent être éditées autrement que pour remplir les champs fournis.

La nouvelle formule d'opposition électronique et la nouvelle formule d'hypothèque électronique deviendra obligatoire en octobre 2017. D'ici là, les formules existantes peut être utilisée, mais nous vous encourageons à utiliser les nouvelles formules dès que possible.

Si vous avez des questions concernant les nouvelles formules, veuillez communiquer avec l'équipe de soutien à la clientèle de l'Office d'enregistrement des titres et des instruments à l'adresse tprclient@tprmb.ca.

Le registraire général



Barry C. Effler
Registrar-General